

SENAN FOOTBALL CLUB



Cette fin de première saison a été riche en activités.

En avril, notre tombola a été un succès. Nous la renouvellerons certainement. Le tirage au sort des lots a été effectué par Mr Le Maire en présence de Mr David Ansel. Les résultats ont été affichés chez les commerçants du village et les lots ont été distribués.

Nous remercions encore la boulangerie Vaudescal, l'hôtel-restaurant de la place, le salon de coiffure Diminu'tif, l'épicerie Rouge et l'association Main Levée pour leurs généreux dons et leur participation.

Les transports de L'Yonne, les transports Paret et l'entreprise Jean Louis Da Silva nous ont remis officiellement nos survêtements. Nous les remercions aussi de leur participation récompensant ainsi les joueurs de cette belle première saison de championnat.

Sportivement, nous avons joué 12 matchs de championnat. 4 victoires, 1 nul et 7 défaites (4 matchs non effectués dus à des défections de nos adversaires). A notre championnat s'ajoutent 6 matchs amicaux.

En moyenne 11 joueurs étaient présents à chaque match. (Pour 8 joueurs de terrain)

Nous travaillons d'ores et déjà sur la vie du club pour la saison prochaine. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés. Nous vous souhaitons un bel été !

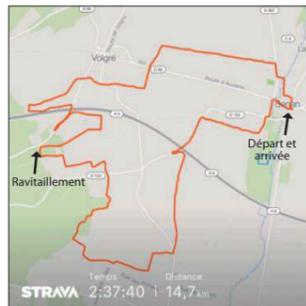
Suivez le Senan Football Club : <https://senanfc89.wixsite.com/senanfc>

Info de dernière minute :

Notre club pour sa première participation remporte le challenge de la convivialité, cela signifie que le Senan Football Club a été reconnu par l'ensemble des autres équipes pour notre fair-play et notre accueil. A ce titre, en septembre, les instances locales de la Fédération Française de Football nous transmettront officiellement un jeu de maillots.

RANDONNÉE PÉDESTRE DU DIMANCHE 3 JUIN 2018

70 randonneurs, 5 enfants et ... 3 chiens ont participé à cette 15e randonnée pédestre sous une belle matinée ensoleillée. Quatre parcours sont possibles (10 km, 11 km, 14 km et 15 km) sur les communes de SENAN, VOLGRÉ et VILLIERS SUR THOLON. À mi-parcours, les randonneurs ont repris des forces lors du ravitaillement qui a eu lieu au centre équestre des Champchardons. La randonnée s'est terminée par le verre de l'amitié à la mairie de SENAN. Nous tenons à remercier Joël M. qui fauche le parcours pour le confort des participants. Cette année, un des participants nous a fourni la carte ci-contre obtenue à partir d'une application installée sur son smartphone. On y voit le parcours, la distance parcourue et le temps mis par ce randonneur.



LES CRÉATIVES

L'Association *Les Créatives* vous invite au stand pour une animation pour petits et grands lors de la manifestation *Sen'en Fête* le samedi le 25 août. Vous pourrez admirer nos décors pour l'événementiel et nous serons à votre écoute pour un éventuel projet. Nos ateliers manuels reprendront début septembre pour une cotisation de 18€/annuelle (fourniture comprise). N'hésitez pas à nous contacter (tél 03 86 63 48 15)

CARNET

● Nous avons la joie d'annoncer la naissance de : Safiya, Shaines, Anissa BOUHAFS GUIBA le 12 mai 2018. Nous présentons toutes nos félicitations aux parents et partageons leur bonheur.

● Se sont unis par les liens du mariage en la mairie de Senan Sarah MALEK et Yassine ATRAR le 14 avril 2018. Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur.

● La mairie de Senan a enregistré un Pacte civil de solidarité (PACS) le 13 avril 2018 entre : Michèle FERNANDEZ et Jean-Yves MAINGUY. Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur.

MAIRIE DE SENAN

Adresse

1, rue d'Aillant-sur-Tholon - 89710 SENAN

Horaires d'ouverture

Lundi : de 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi : de 16 h 00 à 19 h 00

Samedi : sur rendez-vous

Contacts

Téléphone : 03 86 63 46 90

Télécopie : 03 86 63 48 99

Courriel : mairie.senan@wanadoo.fr

Site : communedesenan.jimdo.com

l'écho de Senan

Bulletin d'information de la commune de Senan - JUILLET 2018



LE MOT DU MAIRE

Enfin l'été est bien là avec ses chaleurs et parfois ses orages.

L'école est finie. La traditionnelle kermesse était superbe dans une ambiance joyeuse et de fête. A l'issue du spectacle de danses entraînant donné par les élèves, un livre de prix, offert par la commune, a été remis à chaque enfant. Je souhaite de très bonnes vacances à tous nos écoliers.

Petit rappel qui permettra, à tous, de passer un bel été. Le soleil est généreux, la nature commence à se dessécher. Je rappelle qu'il est strictement interdit de brûler des déchets et des végétaux. La déchetterie située sur la commune déléguée de Guerchy est à notre disposition (lundi après-midi, mercredi toute la journée, vendredi après-midi et samedi toute la journée).

Il est de coutume de vous donner quelques informations sur la vie de la commune. Les travaux de restauration de notre mairie débuteront à l'automne. Il en est de même pour la création du trottoir rue de Joigny.

Lors de la cérémonie du 14 juillet nous avons rendu hommage à monsieur François Massot, qui avait une résidence secondaire à Senan, et a fait une donation à notre commune dans son testament.

Je souhaite que nous nous retrouvions nombreux, au stade municipal, pour Sen'en Fête le 25 août pour les animations des associations, le concert et le feu d'artifice et le 26 août pour le vide-grenier.

Bon été et excellentes vacances à tous,

Votre maire, Gérard CHAT

ÉDITORIAL

La quatrième édition de notre festival *Sen'en fête* aura lieu les 25 et 26 août prochains. Vous en trouverez le programme détaillé dans ce nouveau numéro de L'Echo de Senan. Nous vous espérons nombreux pour participer à cette rencontre festive et conviviale pour laquelle de nombreux bénévoles contribuent à la réussite. Je pense en particulier aux membres des associations qui se dépensent sans compter. Merci à eux. Merci aussi aux donateurs qui nous aident financièrement. Ils seront tous cités dans l'édition d'octobre de notre petit journal.

Cette présente édition propose des rubriques très diverses qui se veulent le reflet des activités de notre commune. En ces temps d'événements sportifs mondialisés, la coupe du monde de foot, le Tour de France cycliste...qui sont autant de moments de partage et de retrouvailles, il est plutôt rassurant de constater que les animations communales et associatives restent importantes et fréquentées et que nous ne sommes pas cloués à nos canapés pour suivre matches et étapes. Dans quelques jours, la cérémonie du 14 juillet nous

rappellera que le passé n'est pas aboli, qu'il convient de le célébrer et que les conquêtes démocratiques doivent être, plus que jamais sans doute, défendues. La solidarité et la fraternité restent à l'ordre du jour dans une société où l'individualisme tend à s'ériger en principe majeur.

Pour terminer ce bref éditorial, je me permets d'insister sur la nécessité de contribuer à la défense de notre environnement par des comportements respectueux de notre cadre de vie. Ainsi, l'utilisation de pesticides sur le domaine public ou le jet à même le sol de produits alimentaires ou de leurs emballages ne sont pas admissibles. C'est une question de morale publique et citoyenne mais aussi de protection de la planète et de son devenir et du respect de l'autre. Nous serons comptables de l'état de la terre que nous léguerons à nos enfants et petits-enfants.

Je vous souhaite des vacances sereines et détendues.

Le 10 juillet 2018 François Bourguignon

Contact : francois.bourguignon@icloud.com

INFORMATIONS

Les loisirs des vacances pour les jeunes :

● **LES PETITS POLISSONS** : Le centre de Villiers sur Tholon accueille les enfants de 3 à 11 ans du 9 juillet au 3 août et du 27 au 31 août pour des activités nombreuses et variées.

Contact : Élodie MEUNIER ou Carole PERRICHON - 03 86 91 54 33
Courriel : clsh.lespetitpolissons@orange.fr

● **ACTIV'ADOS** : Accueille les jeunes de 11 à 17 ans à Aillant sur Tholon. Lieu de détente et de loisirs où les ados peuvent s'ouvrir aux autres et au monde qui les entoure.

Contact : Carole NECKER - 09 61 30 71 14 ou 06 85 50 60 81

Courriel : activados@live.fr

● **BIBLIOTHÈQUE**

La bibliothèque municipale va déménager pour s'installer dans une salle du groupe scolaire. Elle sera de plain-pied donc d'un accès beaucoup plus aisé qu'au premier étage de la mairie. Des informations complètes vous seront données à la rentrée.



REMERCIEMENTS À MONIQUE LEDEUIL

Une cérémonie a célébré le départ en retraite de Madame Monique LEDEUIL, en présence du Maire, d'adjoints, de conseillers municipaux et de ses collègues du personnel communal.

Monique LEDEUIL a été engagée par la commune en 1986 pour remplacer l'agent territorial spécialisé d'école maternelle (ATSEM) puis a exercé en tant qu'adjoint technique (entretien de l'ensemble des bâtiments communaux) jusqu'en 2005 et à l'ouverture du service de restauration scolaire en septembre 2006, elle a été désignée responsable de notre cantine communale.

Tous nos remerciements et très heureuse retraite, Monique



TRÈS GÉNÉREUX DONATEUR

Monsieur François MASSOT, décédé à Lyon à 92ans, en mars dernier, a légué en nue propriété, par testament, à la commune une maison située 18 et 20 rue d'Aillant sur Tholon et la somme de 152000 euros, à charge pour cette dernière d'entretenir la sépulture familiale au cimetière de Senan où il repose désormais.

Monsieur MASSOT, petit-fils de ramoneur en Savoie et fils d'un entrepreneur en matériel électrique, a exercé en tant que médecin dans la région lyonnaise.

Une cérémonie d'hommage et de remerciements a été célébrée le 14 juillet sur sa tombe au cimetière



PRÉSENTATION DE SEN'EN FÊTE 2018

Madame, Monsieur,

En 2015, le conseil municipal de SENAN a décidé à l'unanimité d'initier une manifestation, baptisée SEN'EN FÊTE, afin de réunir la population, de fédérer l'action des associations communales et de les faire connaître davantage.

Les 3 premières éditions ayant connu un grand succès, le conseil municipal a exprimé le souhait de poursuivre l'aventure.



La 4e édition de Sen'en fête aura donc lieu le samedi 25 août, couplée avec le vide-grenier organisé par le Comité des Fêtes, le dimanche 26 août 2018 au stade municipal.

Programme de la manifestation :

- Samedi 25 août après-midi : activités associatives.

Chaque association senanaise propose des activités ludiques, sportives et cultu-

relles ouvertes à tous, enfants, adolescents et adultes, gratuites et en lien avec ses objectifs spécifiques.



À partir de 19 heures, un DJ, domicilié à Senan, animera le début de soirée.

Ce moment de détente permet des pas de danse mais aussi des retrouvailles autour de l'apéritif et du repas, assurés par le Comité des Fêtes.

De 21 heures à minuit concert de rock du groupe N-N.



Un feu d'artifice sera tiré vers 22 heures 30.

- Dimanche 26 août, vide-grenier à partir de 6 heures du matin (Comité des Fêtes). Ces animations constituent des moments de détente et de convivialité. Elles permettent de renforcer les liens entre les



habitants de Senan, bien sûr, mais aussi des communes environnantes. Comme chaque année, la municipalité prendra toute sa part dans l'organisation et le financement de ce festival. Nous sollicitons cependant votre générosité afin de donner à cette fête un éclat tout particulier. Le maître d'oeuvre de cette opération est l'association Champs de Culture. Vos dons, que nous appelons de nos vœux, seront donc libellés à l'ordre de Champs de Culture et feront l'objet de la déduction fiscale selon les règles habituelles.

En effet, l'association Champs de Culture a été reconnue d'intérêt général par les services fiscaux et, par ce fait, peut délivrer les reçus «dons aux oeuvres» faisant bénéficier les professionnels et les particuliers d'une déduction fiscale :

	Professionnel	Particulier
Déduction fiscale	60 %	66 %
Pour un don de 300 €, le coût «réel» est	120 €	100 €

L'équipe municipale tient à ce que notre village se montre dynamique et accueillant, permettant à toutes et à tous de passer des moments agréables et chaleureux. Par votre geste, vous contribuerez à réaliser ces souhaits.

En vous remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus cordiales.

Le Maire, Gérard CHAT.

L'ATELIER BOIS DU MUSÉE DE LADUZ

Le mercredi 13 juin 2018, 11 enfants de CM1 et CM2 de l'école de Senan ont participé, à l'initiative et avec le financement du CCAS, à un «atelier bois» au musée de Laduz.

Accompagnés pendant tout l'après-midi par Chantal Fauviot, conseillère municipale, ils ont été transportés depuis la mairie avec le minibus mis à disposition de la commune de Senan par la communauté de communes (CCA) pour cet atelier récréatif. Quatre enfants ont été conduits directement au musée par leurs parents.

Après une visite de la partie du musée consacrée aux jouets, ils ont, sous la conduite de deux animateurs, rassemblé des matériaux (écorces, branches, morceaux de bois, feuilles...). Ils ont ensuite choisi le jouet qu'ils voulaient réaliser puis ont



procédé à sa fabrication. Chaque enfant est reparti avec le jouet qu'il avait confectionné.

Les enfants sont rentrés enchantés de leur après midi.



UN TRANSPORT AU MARCHÉ DE JOIGNY

Un questionnaire a été adressé par le président du CCAS à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus afin de savoir si un transport gratuit, une fois par mois, jus-



qu'au marché de Toucy ou de Joigny pourrait les intéresser. Un grand nombre d'habitants ont répondu. Une majorité des personnes préfèrent aller au marché de Joigny.

Le CCAS va donc essayer de mettre en place ce transport avec le minibus de la CCA. Les personnes de moins de 70 ans qui seraient également intéressées par ce transport sont invitées à se faire connaître en s'inscrivant auprès des secrétaires de mairie.

APPEL AU CIVISME

Depuis 2015, les services techniques des collectivités, donc les communes, n'ont plus le droit d'utiliser pesticides et herbicides pour l'entretien des espaces verts. La loi est très ferme à cet égard. Il est cependant malheureux et scandaleux de constater que des particuliers utilisent ces produits sur le domaine public, devant leur maison et sur les trottoirs, rejetant dans les caniveaux et donc dans les réseaux d'assainissement des matières dangereuses. C'est une atteinte à l'environnement et à l'esprit civique. Nous demandons aux administrés concernés de cesser ces pratiques dans le domaine public.

Dans le même ordre d'idée, des dégradations et le dépôt à même le sol de déchets alimentaires sont constatés dans et autour du city-stade rendant l'endroit peu agréable et entraînant des frais pour la collectivité. Ces pratiques sont inadmissibles.

